

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE
=====

N°236/2023

O B J E T :

Convention de Formation
Professionnelle entre
"CIRIL GROUP"
et la ville de MIRAMAS

Nature : Décision du Maire
prise par délégation

Matière : Fonction publique

COMMUNE DE MIRAMAS

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général
des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 27-2020 du Conseil Municipal
de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégations
d'attributions du conseil municipal au Maire,

VU les crédits alloués au plan de formation 2023.

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions
techniques et financières de l'organisation de la
formation « GF formation préparation budgétaire»,

DECIDONS

En exécution des pouvoirs susvisés,

DE CONCLURE une convention entre la société CIRIL GROUP sise n°49, avenue Albert Einstein - B.P 1074 à VILLEURBANNE cedex et la commune de MIRAMAS, pour l'organisation de la formation «GF formation préparation budgétaire» qui aura lieu à distance, le 8 novembre 2023, pour 6 agents de la collectivité et sera facturée 975€ HT.

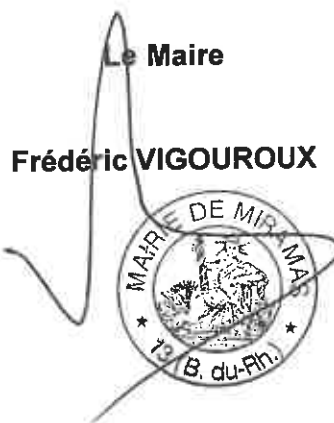
Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Trésorier d'Istres, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 17/10/2023

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

le : 27 OCT. 2023

Le Maire
Frédéric VIGOUROUX



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site Internet www.telerecours.fr

Convention de formation professionnelle

(Article L.6353-1 du code du travail - Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

En application des dispositions du Livre III de la sixième partie du code du travail portant organisation de la formation professionnelle, la présente Convention de formation est conclue par et entre :

Dénomination sociale (ou à défaut raison sociale ou nom) :	VILLE DE MIRAMAS Hôtel de ville
Forme juridique :	<input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> SARL <input type="checkbox"/> EURL <input type="checkbox"/> SAS <input type="checkbox"/> SASU <input type="checkbox"/> SC <input type="checkbox"/> SNC
SIREN et RCS ou équivalent :	Capital social (le cas échéant) : _____
SIRET du siège ou équivalent :	<input type="checkbox"/> Administration de l'Etat <input checked="" type="checkbox"/> Collectivité Territoriale <input type="checkbox"/> Autre, à savoir : _____
Adresse (siège social) :	211 300 637 00017
Ci-après désigné(e) par « Client »	Place Jean Jaurès 13148 MIRAMAS
D'une part	

Et

Dénomination sociale:	CIRIL GROUP S.A.S.
Forme juridique :	Société par Actions Simplifiée au capital de 3 740 000 €
SIREN :	305 163 040 R.C.S. LYON
Code APE :	6202A
Adresse (siège social) :	49 Avenue Albert Einstein – B.P. 12 074 – 69603 VILLEURBANNE CEDEX
Ci-après désignée par « Ciril GROUP » ou « Prestataire »	
D'autre part	

Ciril GROUP et le Client seront ci-après individuellement désignés par « Partie » et ensemble désignés par « Parties ».

Signatures	
Pour le Client	Pour Ciril GROUP
A : Miramas	A : VILLEURBANNE
Le : 17/10/2023	Le : _____
Par : Frédéric VIGOUROUX	Par : Monsieur Amaël GRIVEL
En qualité de : Maire	En qualité de : Président
Dûment habilité(e) à représenter le Client aux fins des présentes	Dûment habilité à représenter Ciril GROUP aux fins des présentes
Cachet et signature	Cachet et signature
	 CIRIL GROUP 49, avenue Albert Einstein B.P. 12074 69603 VILLEURBANNE CEDEX Tél. 04 72 69 16 80

Fait en deux exemplaires originaux, l'un remis au Client, l'autre remis à Ciril GROUP

Préambule : Le Prestataire est un organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration 82-6900-52-369 auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS). Il effectue à ce titre diverses formations en lien avec son activité d'éditeur et intégrateur de logiciels et d'hébergeur de données. Le Client a pour sa part passé une commande de formation au Prestataire, formation requérant l'établissement de la présente Convention de formation. Les formations (collectives) sont exonérées de TVA sous certaines conditions.

Objet : L'objet de la présente Convention de formation est de synthétiser les modalités de réalisation de la formation commandée par le Client au Prestataire, formation détaillée ci-après. La seule conclusion de la présente Convention de formation ne constitue en rien une commande des formations auxquelles elle se référerait. Cette Convention de formation complète sans y déroger les éventuelles conditions particulières sur lesquelles se seraient accordées les Parties ainsi que les stipulations des Conditions Générales de Vente et des Conditions de Service applicables et jointes à l'offre du Prestataire.

DESCRIPTION GENERALE

Intitulé de l'action de formation	GF FORMATION PREPARATION BUDGETAIRE
Organisme de formation	Ciril GROUP
Type d'action au sens de l'art. L.6313-1 du code du travail	Action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés
Objectif	Favoriser l'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi et participer au développement des compétences des salariés.
Objectifs et contenu de la formation	Les objectifs et le contenu de la formation sont précisés dans le catalogue de formation de Ciril GROUP communiqué au Client.
Moyens de formation	Les moyens de formation sont précisés dans le catalogue de formation de Ciril GROUP communiqué au Client.
Public visé par la formation au sens de l'art. L.6313-3 du code du travail	Personnel en poste
Sanction	Attestation de fin de formation

MODALITES PRATIQUES

Modalité de déroulement et de suivi	A Distance
Adresse du lieu de formation (si présentiel) ou moyen de connexion (si à distance)	Dans les locaux du Client ou Via un logiciel de prise en main à distance (au choix, à modifier selon la modalité)
Durée de l'action de formation	1 jour
Date et horaire de la formation	Le 08/11/2023 - 9h-12h/14h-17h (horaires donnés à titre indicatif)

PARTICIPANTS

Il est précisé que les participants aux formations continuent d'appartenir au personnel du client. Ils restent en particulier rémunérés par leur employeur aux conditions prévues par leur contrat de travail.

N° de participant	Nom	Prénom	Statut	Fonction
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Afin de veiller à la bonne exécution des formations, ces informations sont transmises à la société Ciril GROUP. Elles pourront être conservées jusqu'à la pleine exécution des obligations de chacune des parties puis jusqu'à 5 ans à des fins probatoires. Ce traitement est réalisé dans l'intérêt légitime de la société Ciril GROUP à assurer la bonne exécution des contrats auxquels elle est partie et à assurer sa défense en cas de contentieux ainsi que dans le cadre du respect des exigences imposées par la réglementation du travail en matière de formation (not. art. L.6353-1 et suivants du code du travail). Afin de répondre aux exigences légales imposées en matières fiscales et comptables, la durée précédente pourra être portée jusqu'à 30 ans s'agissant des informations intégrées aux contrats et aux pièces justificatives afférentes à ces derniers (bons de commandes, de livraison, de réception, facture, etc.).

La société Ciril GROUP est dotée d'un délégué à la protection des données que vous pouvez joindre en écrivant à son attention au siège de Ciril GROUP situé au 49 avenue Albert Einstein - BP 12074 - 69603 VILLEURBANNE CEDEX ou par courriel à l'adresse dpo@cirilgroup.com. Conformément à la réglementation, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et à la portabilité en contactant le délégué à la protection des données de Ciril GROUP aux coordonnées précédentes. Vous pouvez également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou toute autre autorité de contrôle au sens du « Règlement Général sur la Protection des Données » en cas de réclamation.

PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Prix pour une journée de formation (hors taxe)	927€ HT
Remise adhérent ACPUSI	5%
Prix total (hors taxe)	975€ HT
Modalités de règlement	Sauf stipulation contraire issue de l'offre du Prestataire, la formation est facturée au service fait et payable par mandat administratif ou virement sous 30 jours date de facture.
Annulation/Report	Toute commande de formation est ferme et définitive. En cas d'annulation pure et simple de sa commande par le Client, le paiement de l'intégralité des sommes qui y sont associées reste dû. En cas de report à l'initiative du Client à une nouvelle date validée par les deux Parties, le paiement de la moitié des sommes associées à la formation initialement planifiée reste dû, sans préjudice du paiement intégral de la formation nouvellement planifiée.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE MIRAMAS (13)
Utilisateur : wspastell wspastell

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2023_236**
Objet : **Convention de formation professionnelle entre CIRIL GROUP et la ville de Miramas.**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-10-17 00:00:00+02
Nature de l'acte : Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique : 013-211300637-20231017-2023_236-CC
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-211300637-20231017-2023_236-CC-1-1_0.xml	text/xml	899 o
Document principal (Document contractuel) Nom original : 236.pdf Nom métier : 99_DC-013-211300637-20231017-2023_236-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	197.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 octobre 2023 à 10h22min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 octobre 2023 à 10h23min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 octobre 2023 à 10h24min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 octobre 2023 à 10h24min50s	Reçu par le MI le 2023-10-27